



DE COMBAT depuis Saint-Nizier

Le 2 juin 1975, une centaine de femmes prostituées entrent dans l'Église Saint-Nizier pour revendiquer la fin du harcèlement policier et dénoncer l'hypocrisie de l'État à leur égard. Elles souhaitent aussi être reconnues comme des mères, de femmes, des êtres humains. Le Mouvement du Nid est à leurs côtés, à chaque étape de la révolte, qui, peu à peu, s'étend dans d'autres villes. 50 ans après, Saint-Nizier est devenu le symbole originel d'une lutte des « concernées » pour leurs droits, et est parfois détourné par ceux qui luttent pour le « travail du sexe ». Dans ce dossier spécial, nous racontons l'événement, et tirons les enseignements de 50 ans de combat aux côtés des personnes prostituées, contre le système prostitueur, qui ont notamment mené à la loi de 2016.

→ Dossier réalisé par **Claudine Legardinier**

.../...

LA RÉVOLTE DE SAINT-NIZIER

Ce mouvement initié par les prostituées lyonnaises est le premier du genre à être abondamment médiatisé, à l'échelle nationale et internationale. Une semaine décisive qui a amorcé une transformation de l'image des femmes prostituées et des mentalités.

Si la loi Marthe Richard de 1946 a entraîné, en théorie, la fermeture des maisons closes, les hôtels de passe les ont vite remplacées, ceux de Barbès, à Paris, étant connus pour leurs terrifiantes conditions d'abattage. En ces années 1970, les femmes prostituées sont majoritairement françaises et issues des classes populaires. Pauvreté, enfances saccagées, maigreur du marché du travail et des aides sociales, « filles mères » mises à l'index, conjoints proxénètes, tout concourt à pousser des jeunes femmes dans la prostitution ; et le fichage à les y maintenir. Selon Barbara, l'une des leaders du mouvement, elles seraient alors 30 000 à être fichées.

À Lyon, le sujet devient brûlant durant l'été 72. L'« affaire de Lyon » voit condamner pour proxénétisme des policiers accusés de toucher des enveloppes de la part de tenanciers d'hôtels de passe en échange de leur « protection ». Des magistrats, des députés sont éclaboussés. Les autorités font alors fermer les hôtels et engagent une chasse aux prostituées qui vient s'ajouter aux feuilles d'impôts qui, sous les appellations fleuries de « profession libérale » ou « dame de compagnie », imposent majorations et rappels astronomiques. Une loi sur la récidive menace désormais de prison toute femme qui aura reçu deux amendes pour prostitution dans la même ville, la même année ; et ce alors que certains d'entre elles en reçoivent trois ou quatre par soir ! La coupe est pleine, d'autant que s'enchaînent agressions et assassinats ; trois meurtres atroces rien qu'à Lyon entre mars et août 1974, sans grande réaction de la police et de l'opinion. Cette situation intenable ne fait qu'ajouter au poids déjà lourd de la marginalisation, de la honte, dans une société



Les revendications des prostituées lyonnaises...

« Nos revendications immédiates s'appuient ni plus ni moins sur la législation française, qui n'est pas respectée par les pouvoirs publics pour ce qui nous concerne. La loi, en effet, dit :

1) « LA PROSTITUTION NE CONSTITUE PAS UN DELIT ». Alors pourquoi la prison pour celles qui s'y livrent ? Nous ne le répétons jamais assez : pour la plupart, nous sommes avant tout des mères, et nos enfants ne nous veulent pas en prison ! Le tandem « approbation de la prostitution/répression » doit prendre fin.

2) « SONT PASSIBLES D'AMENDES LES PERSONNES AYANT DES ATTITUDES DE NATURE A PROVOQUER LA DEBAUCHE ». Nous ne nions pas à la police le droit de verbaliser de telles attitudes. Mais encore conviendrait-il que celles-ci soient dûment définies, et que l'on cesse de lier prostitution à débauche, la prostitution, encore une fois, n'étant pas un délit !

3) « AUCUNE DISCRIMINATION NE DOIT FRAPPER LES PERSONNES PROSTITUEES ». C'est pourquoi nous revendiquons le droit au même respect que celui qui entoure tout autre citoyen.

4) « LES MAISONS CLOSES SONT SUPPRIMEES ». Il n'est par conséquent pas question qu'elles soient de nouveau ouvertes, sous forme d'EROS-centers ou autre. Ainsi que nous l'avons écrit au Président de la République, JAMAIS NOUS N'ACCEPTERONS DE DEVENIR DES FONCTIONNAIRES DU SEXE, A LA LIBERTE LIMITEE !

5) « SONT PREVUS DES DISPOSITIFS FAVORABLES A LA REINSERTION DES FEMMES DESIRANT QUITTER LIBREMENT LA PROSTITUTION ». L'expérience témoigne, pourtant, que cette réinsertion est rendue très difficile. NOUS DENONÇONS DONC OUVERTEMENT LA NON-APPLICATION DE CES TEXTES. (Ordonnances de 1960).

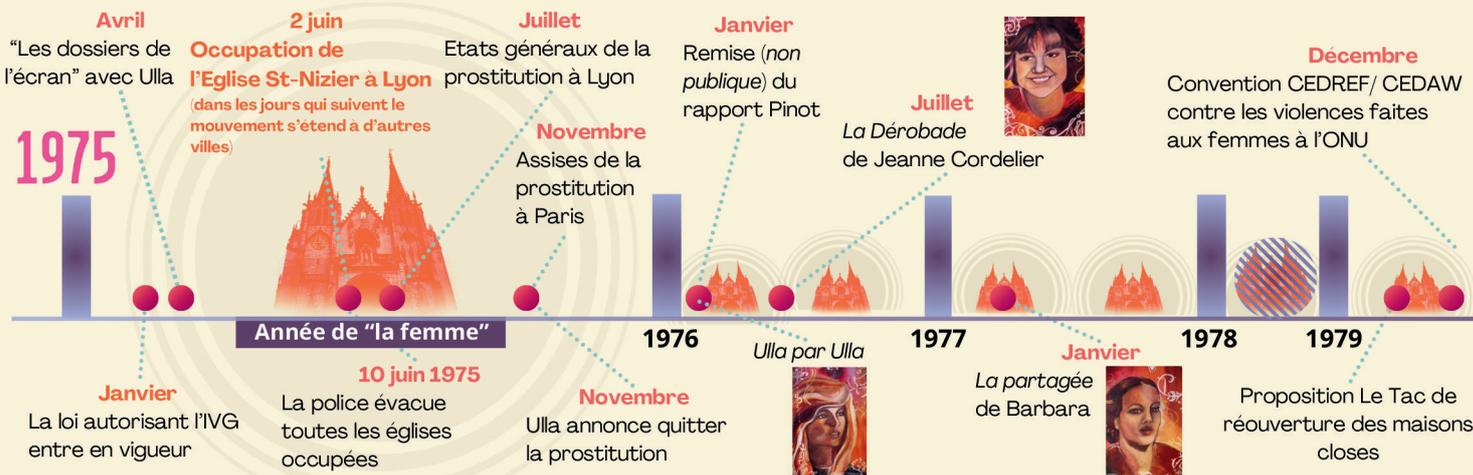
Les femmes que nous sommes resteront à jamais le symbole de notre libération à toutes ! »

Fait en l'Eglise Saint-Nizier.
A Lyon, le 5 juin 1975.

qui les voit comme des vicieuses, des droguées ou des alcooliques ; des « pestiférées » exposées aux ricanements et aux insultes.

Une tentative de manifestation de rue ayant connu un échec cuisant, l'idée d'une grève totale de la prostitution a pris le relais. Suivie par celle d'une occupation d'église.

Dès le premier jour, le 2 juin, une centaine d'entre elles sont rassemblées dans l'église St-Nizier. Barbara écrira : « Toute la ville se prépare à rire à nos dépens, une fois de plus ». Le Nid distribue des tracts, une banderole est apposée à l'extérieur : « Nos enfants ne veulent pas leur mère en prison ». Le Collectif des femmes prostituées rédige sa première Lettre à la population – « Personne n'a jamais pu changer de vie



en recevant des coups de matraque » –, et une au Président de la République, accusant l'État d'être « le plus grand proxénète » : « *Jamais nous n'irons dans des maisons closes, jamais nous n'accepterons d'être des "fonctionnaires du sexe" rapportant de l'argent aux pouvoirs publics* ».

UN MOUVEMENT QUI ESSAIME

Dès le 3 juin, la vie s'organise. Des gens du quartier apportent du pain, des croissants, des fleurs, des fraises ; un énorme réchaud. Des féministes viennent exprimer leur soutien, des musiciens jouer, des jeunes projeter des films ; des hommes qui ne traitent pas les femmes en « clients », mais leur témoignent respect et gentillesse. Les femmes sont émues par cette solidarité inattendue. Le Père Béal, curé de St-Nizier, reçoit insultes et menaces mais les journalistes se pressent, français, britanniques, italiens... Le 5 juin, elles sont 204 dans l'église. Le Collectif rédige sa deuxième lettre à la population. Les soutiens de « consœurs » se multiplient, de Paris, Marseille, Grenoble, St-Etienne, Nice... Le 6 juin, une centaine de femmes se rassemblent à l'église des Réformés à Marseille. Elles sont 50 à Grenoble à l'église St-Joseph, et un début de mouvement s'engage à Montpellier. Le 7, des Parisiennes s'installent à la chapelle St-Bernard où elles recevront la visite de Simone de Beauvoir. Le 8, elles occupent Saint-Sernin à Toulouse.

Saint-Nizier s'est transformée en salle de débats. Mais les jours qui passent installent aussi l'attente et l'angoisse. « *Personne au gouvernement ne veut entendre parler de nous* », écrira Barbara. Françoise Giroud, secrétaire d'état à la Condition féminine, les a renvoyées vers Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, disant que la question n'est pas de sa compétence. Simone Veil, ministre de



la Santé, à qui les femmes demandent sa médiation, garde le silence. Le pouvoir et certains organes de presse laissent entendre que des proxénètes tireraient les ficelles.

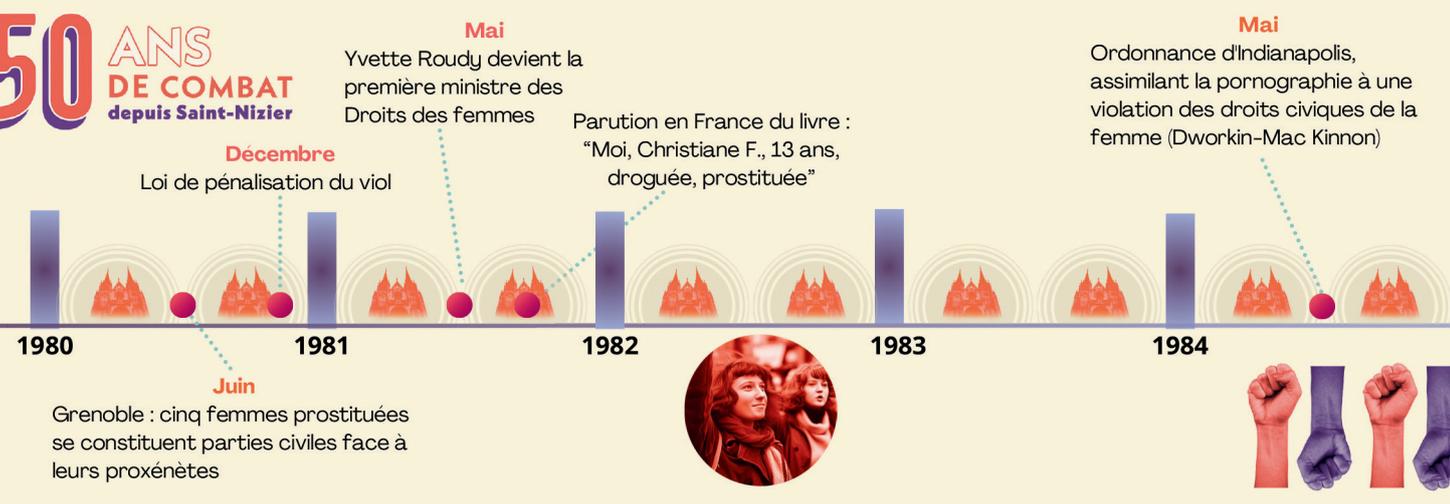
Le 8 juin, un avocat marseillais dit avoir obtenu un rendez-vous au ministère de l'Intérieur et préconise d'organiser la prostitution en France. Le ministre de la Qualité de la vie (sic) propose la réouverture des maisons closes. Les femmes s'inquiètent et Ulla proteste vertement. Le 9 juin, un sondage Ifop donne le chiffre de 82 % des hommes et 60 % des femmes favorables à l'organisation et à la réglementation de la prostitution.

Le 10 juin, Michel Poniatowski envoie ses policiers à l'assaut des églises. Ulla, qui sera emmenée à l'hôpital, et Barbara sont poussées à coups de pied et coups de poing dans un fourgon. Une femme a une partie du cuir chevelu arrachée, une autre une grenade dans la jambe : « *120 hommes armés, une vingtaine de chiens et des bombes lacrymogènes pour jeter dehors une centaine de femmes endormies* », tel est le bilan ^[1] (voir photo p. 24).

.../...

[1] Barbara, Christine de Coninck, *La partagée*, éd. de Minuit, 1977, p. 87.

50 ANS DE COMBAT depuis Saint-Nizier





LA RÉSISTANCE CONTINUE

L'amertume est infinie et l'épreuve a laissé des traces : claustration, baisses de moral, certaines ont craqué. Pour atténuer la violence de la répression, le gouvernement annonce la mise en place d'une mission d'information dirigée par le magistrat Guy Pinot. Les représentantes des prostituées lui proposent une charte portant leurs revendications : liberté de travailler, fin du fichage et des PV pour racolage, imposition plus juste, refus du contrôle sanitaire obligatoire, accès à la Sécurité Sociale... Le Rapport Pinot, remis en 76, reprend beaucoup de ces revendications, notamment le refus des maisons closes, mais refuse la reconnaissance de la « profession ». Il finira enterré.

Le 30 juin, les femmes organisent des États généraux à la Bourse du Travail de Lyon. (Le Nid en souligne l'importance, y voyant « un signe prometteur de libération et de promotion personnelle et collective »). Des personnalités y interviennent, telles l'actrice féministe Delphine Seyrig, alliée de la première heure. Suivront des Assises à la Mutualité, à Paris, le 18 novembre. Avec Sonia, la Parisienne, Louis Blanc, du Nid de Lyon, Simone Iff, présidente du Planning Familial, et

même Stéphane Collaro pour le show biz : « un déballage de misères » qui se termine par beaucoup de déception.

La révolte était profonde et n'a pas pris fin avec l'expulsion des églises. Une action est organisée fin juin sur le château privé de Giscard d'Estaing, avec pique-nique, puis en août sur les cinémas porno et les sex shops. Les femmes y collent des affiches : « Qui débauche vos enfants ? Eux ou nous ? ». Ulla ira, au culot, jusqu'à menacer d'entraver une élection si la répression policière ne prend pas fin, et même par promettre des passes gratuites. Plus tard, en 1976, l'occupation d'une agence pour l'emploi rappellera que beaucoup d'entre elles n'ont qu'un rêve : sortir de l'impasse prostitutionnelle et trouver un boulot. Il s'agit de faire un pied-de-nez à Louis Pradel, maire de Lyon, qui a cru drôle de lancer un poisson d'avril, un projet d'ouverture d'éros-center géré par la municipalité.

Le bilan est lourd d'échecs mais teinté de consolations. Les vidéos retransmises sur le parvis de St-Nizier ont



La position du Nid...

A l'écoute des personnes prostituées depuis 30 ans, le Mouvement du Nid, conscient de ses responsabilités, s'est retrouvé tout naturellement à leur côté, au mois de juin dernier...

Constatant que les femmes prostituées s'organisent et prennent conscience du « collectif » qu'elles représentent en demandant à être entendues des pouvoirs publics, le Mouvement du Nid estime nécessaire qu'il soit pris acte de ce fait nouveau...

Le Mouvement du Nid profite de cette occasion pour :

— Exiger que les femmes prostituées (qui sont des femmes et des citoyennes à part entière) aient droit au même respect et au même pouvoir que toute autre personne (cf. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et Constitution de la V^{ème} République)...

— Affirmer, plus que jamais, que les personnes prostituées (si on CROIT en elles et si on les AIDE !) peuvent un jour quitter le milieu prostitutionnel et prendre une place entière dans la cité...

— Demander qu'une Commission interministérielle soit créée pour étudier, avec les organisations concernées, la situation actuelle dans le but d'approfondissement des aspirations profondes des personnes prostituées... A ce niveau, la participation de femmes retirées de la prostitution, serait utile, voir nécessaire, pour mieux cerner le problème de fond...

— Déclarer qu'une solution valable ne pourra être trouvée qu'avec l'action coordonnée de toutes les organisations qui luttent pour une société où toute personne humaine sera reconnue et respectée...

Colloque Unesco - Fédération Abolitionniste Internationale, sur les causes sociales et culturelles de la prostitution (Madrid)

Première grande enquête sur les 'clients' en Suède (Manson)

Création de la CATW (Coalition against Trafficking in Women)

20 novembre Convention Onu relative aux droits de l'enfant, interdit la traite, l'exploitation de la prostitution des enfants, la pornographie, etc.

1985

Octobre

Premier congrès mondial des prostituées à Amsterdam

1986

2e congrès mondial des prostituées au Parlement européen (Bruxelles)

1987

Novembre

1988

1ere campagne française contre les violences conjugales

1989

9 novembre Chute du mur de Berlin

montré des femmes calmes, intelligentes et claires, loin du cliché de la « pute » au trottoir. Le soutien féministe a été fort, avec des nuances (voir notre article) ; des sections locales de partis politiques également, PS, PSU, LCR. Le débat s'est approfondi. Jamais elles n'avaient autant posé de questions de fond. Pourquoi et comment se retrouve-t-on au trottoir ? Et qu'est donc cette fameuse « attitude de nature à provoquer la débauche » ? « N'importe quelle femme qui rentre chez elle le soir se fait accoster dans la rue », écrit Barbara. « Alors, qui provoque ? Nous, ou le client ? Qui suggère les "spécialités" ? La putain ou l'homme ? L'homme bien sûr mais il méprise la femme qui accepte ses propositions. » Et les « clients », justement ? « On arrête toujours les prostituées, presque jamais les clients. Il paraît que siffler une fille dans la rue, la suivre, lui proposer de l'argent, c'est une attitude normale. (...) nous vivons dans une société patriarcale »

Seule ou à peu près, la question des peines de prison a été résolue. La répression pour racolage s'est poursuivie, comme les rappels d'impôts. Et si l'image des femmes prostituées n'a pas suffisamment bougé dans l'opinion, sans doute a-t-elle évolué dans leurs propres représentations d'elles-mêmes. Elles se sont tenues debout, elles ont parlé et ont enfin pu dire aux yeux de tous : « Nous existons ».

DANS LA PRESSE...

Les quotidiens régionaux prennent d'abord peu au sérieux ce drôle de mouvement. Seul, *Libération*, journal d'extrême gauche, consacre son gros titre aux femmes de St-Nizier, dès le premier jour de l'occupation : « Des filles de joie dans la maison du seigneur ». Le journaliste Claude Jaget, qui va réaliser jour après jour un travail de fond (un long article intitulé « Devenir prostituée », puis un livre à partir de leurs témoignages^[2]) se fait le relais de leurs revendications. Il

[2] *Une vie de putain*, Livre de Poche, 1975.



LE RÔLE DU MOUVEMENT DU NID

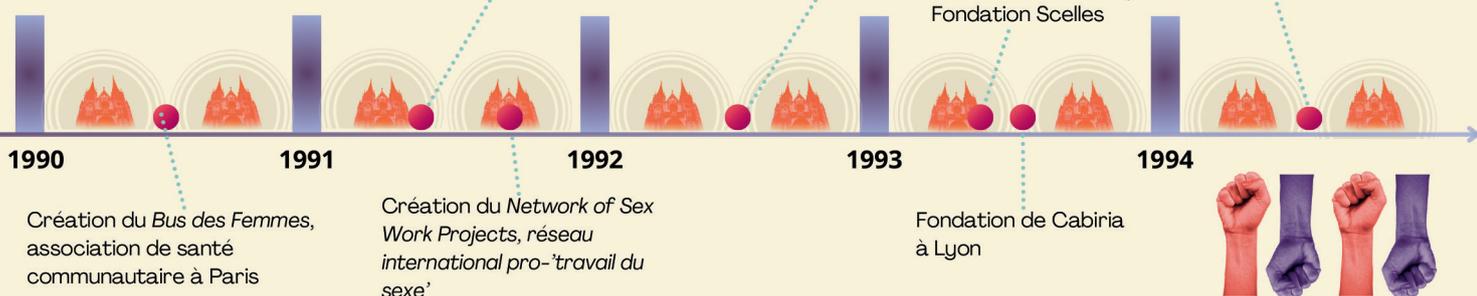
C'est avec l'appui du « Nid » que le mouvement peut se constituer. Dès l'automne 72, l'association apporte son soutien aux femmes prostituées et publie, avec le Groupe d'information sur la prostitution, un document appelé *Prostitution Vérité*.

En 1975, il publie le 4 avril une lettre ouverte au journal local qui a donné le nom et l'adresse d'une femme prostituée agressée par un « client ». À Barbara qui reçoit sa première condamnation pour « récidive », il fournit l'adresse d'un avocat. Pour informer les femmes sur leurs droits, il édite une plaquette rappelant les lois sur la prostitution en France. Le 23 avril, il assiste, sans intervenir, à la 1^{ère} réunion du Collectif des femmes prostituées où Ulla prend la parole.

Le 28, André Bissardon, responsable du Nid lyonnais, est présent lors d'une nouvelle réunion avec une centaine de femmes. Il adresse une lettre au préfet. La préfecture acceptant de recevoir le Nid, mais sans les femmes concernées, le Nid refuse. Le 28 mai, il réitère sa tentative. Nouveau refus. Le 31 mai, infatigable, le nouveau responsable, Michel de Verclos, adresse un nouveau courrier au Garde des sceaux.

Lorsque les femmes font courir le bruit qu'elles vont investir l'église Bonaventure, afin de détourner l'attention de la police, le Nid commence à tirer des tracts et informe avec leur accord des journalistes que l'occupation aura lieu à St-Nizier où les attend le Père Béal. Sur place, Louis Blanc et Christian Delorme ne quitteront pas les femmes pendant les huit jours de l'occupation.

50 ANS DE COMBAT depuis Saint-Nizier



écrit d'emblée : « *Le mur du silence est brisé. C'est une première victoire. Incontestable.* » *Le Monde* consacre à l'affaire un long article, dans la rubrique Faits divers, avant de promouvoir le mouvement en page Société. D'autres journaux s'amuse. « Avec charmes et bagages », titre *l'Aurore*. La presse communiste se montre circonspecte.

LES « MENEUSES », BARBARA ET ULLA

La presse et l'opinion ont besoin de figures repérables. Ce sera Ulla, grande femme blonde à l'aplomb de star, qui s'est fait connaître des foyers français le 29 avril lors de son passage à l'émission *Les dossiers de l'Écran*, aux côtés du Père Talvas, fondateur du « Nid ». Autre personnage, Barbara racontera plus tard l'enfance à l'Assistance publique,

le beau-père incestueux, le coup de couteau au violeur, les années de prison à la Petite-Roquette. Puis la sortie, les études, la perte d'emploi, mère célibataire avec deux enfants, et la proposition d'un homme : 500 F pour passer la nuit. L'une et l'autre sont diplômées. L'une et l'autre vont quitter la prostitution à l'issue du mouvement au prix d'énormes difficultés : trahison dans l'esprit de certaines de leurs alliées, rejet des « bonnes gens » en raison du stigmate attaché à l'image de prostituée.

Elles le disent : « *Nos enfants sont tout pour nous et il s'agit de les protéger. Les éloigner de notre deuxième vie, celle dont nous avons honte, et les protéger contre les autres : l'assistante sociale qui pourrait nous les prendre, les flics ou les truands qui pourraient nous menacer à travers eux.* ».

50 ANS APRÈS, LA PROSTITUTION ENTRE CONSTANTES ET ÉVOLUTIONS

50 ans ont passé depuis les événements de 1975. Si les ressorts du système prostitutionnel – un système agresseur qui exploite les plus vulnérables, n'ont pas changé, de nombreuses évolutions sociétales en ont parfois transformé les usages.

La mondialisation a démultiplié les échanges et les réseaux de traite des femmes à travers le monde. Depuis la chute du mur de Berlin, les personnes étrangères, des pays de l'Est et d'Afrique notamment ont fait évoluer en France le paysage prostitutionnel.

Internet a élargi, via des sites innombrables, les possibilités de prostitution comme la facilité pour les proxénètes de recruter leurs victimes et pour les « clients » prostitués de faire leur « marché ». La prostitution de rue a

aujourd'hui nettement diminué. Enfin, la pornographie, ou prostitution filmée, s'est installée dans la vie quotidienne via les ordinateurs et les smartphones, y compris auprès des plus jeunes.

En France aujourd'hui, on évalue aux alentours de 40 000 le nombre de personnes en situation de prostitution, les femmes demeurant immensément majoritaires. La prostitution des mineures (le plus souvent au féminin), est devenue un sujet d'inquiétude pour les pouvoirs publics.

Conférence de Pékin (ONU) sur les femmes, notion de 'prostitution forcée'

Fondation du MAPP, Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie, branche européenne de la CATW



Affiche du Mouvement du Nid

La Suède est le premier pays au monde à adopter une loi qui dépénalise les personnes prostituées et pénalise les 'clients' prostitués "la paix des femmes"

1995

1996

1997

1998

1999

Anti Slavery International préconise de reconnaître la prostitution comme un travail

Un rapport du Bureau International du Travail sur « l'industrie du sexe en Asie du Sud-Est » présente cette filière comme une branche commerciale à part entière



VIOLENCES INVISIBILISÉES – LES RISQUES DU « MÉTIER » ?

« Nous sommes celles qui comptons le plus grand nombre d'agresseurs. »
Rosalie

Trois femmes ont été assassinées à Lyon en cinq mois au moment des événements de 1975. Cinq ans plus tard, « l’Affaire de Grenoble » révélait l’inimaginable cruauté des proxénètes. Depuis, la dangerosité de l’activité prostitutionnelle ne s’est jamais démentie. Un système de violence prostitutionnelle qui a toujours tué et continue de tuer.

Les proxénètes et les « clients » prostitués sont les premiers agresseurs des personnes prostituées. Des réseaux sont régulièrement démantelés, montrant à quel point l’usage de la force et de la manipulation reste important. Le milieu de la pornographie est touché par une violence omniprésente pouvant aller jusqu’à la torture comme le prouvent les affaires en cours^[3].

La prostitution se caractérise par une cohorte d’agressions, de harcèlement, d’insultes, de viols et de meurtres. Alaïs, 18 ans ; morte assassinée par son mac parce qu’elle avait émis la volonté de retrouver sa liberté. Nicoleta, 25 ans ; victime de trafiquants d’êtres humains, morte poignardée par un « client ». Marlène, 33 ans, son corps brûlé puis enterré. Luz, 32 ans, poignardée par un « client »

qui tentait de la braquer. Giorgiana, 20 ans, son corps retrouvé dans la Durance. Farida, 35 ans, étranglée par un « client » après un différend sur le prix... La liste est interminable.

Culture du viol, déshumanisation de personnes réduites au statut d’objets à consommer. La violence contre les personnes prostituées, qu’elles soient femmes, gay ou trans, est la même dans tous les pays, quel que soit le lieu de prostitution, et même pire dans ceux qui, en prétendant légaliser ce commerce, légitiment le comportement des « clients » et l’escalade de leurs exigences.

Ces meurtres sont des féminicides à part entière, pourtant bien peu reconnus à ce titre et encore cantonnés dans la rubrique faits divers, comme l’explique Ernestine Ronai, de l’Observatoire des violences contre les femmes en Seine-Saint-Denis : « La prostitution, c’est de la violence, ce n’est pas de la sexualité. Il n’y a pas de lieu protecteur... trottoirs, appartements, bois, bordels... Toute personne prostituée est en danger, et en danger de mort. »



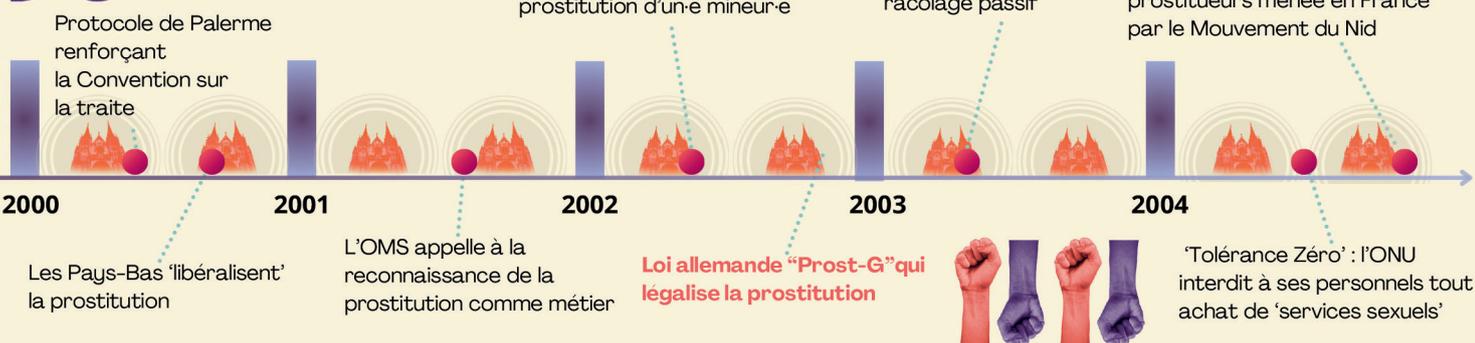
DES VIOLENCES MIEUX RECONNUES

En 2004, on pouvait encore lire « Insolite, une prostituée porte plainte pour viol ! » dans un journal régional. Désormais, le viol est heureusement reconnu dans le cadre de la prostitution.

En 2007, trois CRS jugés pour viols sur deux jeunes Albanaises sont condamnés à sept ans de prison ferme. Les .../...

[3] Affaire French Bukkake et Jacquie et Michel.

50 ANS DE COMBAT depuis Saint-Nizier



délégations du Mouvement du Nid ont eu l'occasion de se porter partie civile à de nombreuses reprises dans des affaires de viols par des prostitué(e)s (Lille, Toulon, Metz, etc.).

Mieux encore, la loi de 2016 a prévu une circonstance aggravante : Commettre des violences (tortures, actes de barbarie, viols, violences et agressions sexuelles) contre une personne prostituée constitue une circonstance aggravante. Malheureusement, son application reste marginale.

En revanche, on constate des peines de plus en plus lourdes pour les agresseurs. Dans l'affaire de Grenoble jugée en 1980, des « macs » ont été condamnés à dix ans de prison, le maximum à l'époque. Aujourd'hui, ils encouraient la perpétuité. En 2021, le meurtrier d'une jeune Roumaine est condamné par les Assises du Gard à 20 ans de réclusion criminelle. En 2017, celui d'une femme tuée de 53 coups de couteau, à 16 ans par la Cour d'Assises des Vosges (l'homme avait expliqué s'être senti « frustré » par une passe de 10 minutes).

Enfin, on constate des avancées dans les réparations devant les tribunaux.

La loi de 2016 prévoit en effet l'accès à la réparation des préjudices subis par les victimes de prostitution et de traite. Ces réparations sont désormais demandées par des avocat-es à divers titres : préjudices santé, sexuels, mais aussi préjudices d'avilissement, souffrances endurées^[4]...

Les indemnisations sont réclamées auprès de la Commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI), compétente en matière de traite et de proxénétisme.

L'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en novembre 2023 s'inscrit dans ce changement de paradigme en reconnaissant le bien fondé d'une indemnisation de la personne victime de traite par son proxénète.

[4] Nomenclature Dintilhac.

70 ANS DE RÉPRESSION



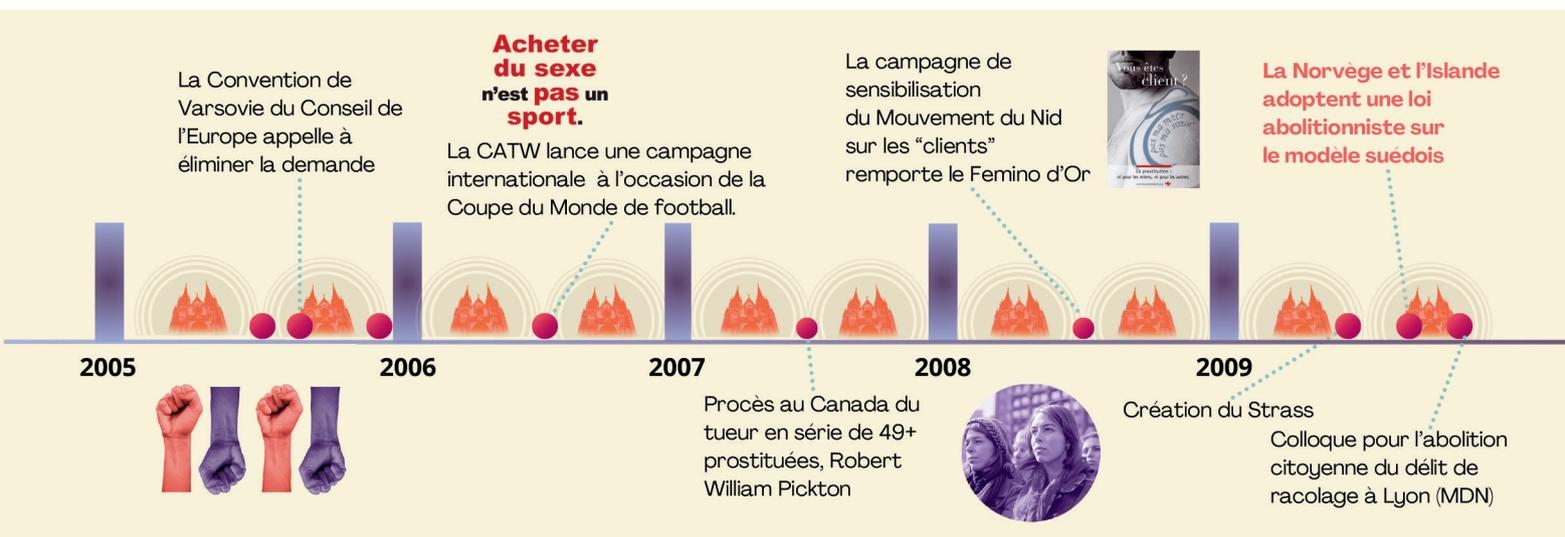
En 1946, la loi ferme les maisons closes. Mais, la répression policière, sociale et administrative des personnes prostituées continue. L'État est alors en pleine dissonance, entre conservatisme et abolitionnisme.

La France devient officiellement un pays abolitionniste en 1960, en ratifiant la Convention de 1949 des Nations unies, qui définit la prostitution « *comme une activité incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine* ».

Dans les faits, la répression ne diminue pas. Face au harcèlement policier et aux menaces de prison à Lyon, une centaine de femmes concernées lancent la révolte le 2 juin, le Mouvement du Nid à leurs côtés. Mais les résultats sont maigres. Seul le spectre de la prison s'éloigne. Après Saint-Nizier, le délit de racolage, les interpellations, existaient toujours. Les personnes prostituées risquaient l'arrestation, parfois violente, et les amendes, toujours. Pire, le début du 21^e siècle marque un retour arrière, avec la loi du 18 mars 2003, dite loi Sarkozy, qui rétablit le délit de racolage « passif », puni de 2 mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende. Les personnes prostituées payaient par une répression renforcée le prix de la « tranquillité publique ».

Heureusement, la loi de 2016, obtenue grâce au combat abolitionniste, abroge enfin le délit de racolage. Dernier bastion de la répression, quelques arrêtés municipaux subsistent, notamment à Toulouse ou Lyon. Mais, globalement, la charge pénale est renversée, des personnes qui sont les victimes vers celles qui sont la source de ce système de violence : les « clients » prostitué(e)s.

Anne Darbes



50 ANS VERS L'ABOLITIONNISME

En 50 ans, l'abolitionnisme s'est peu à peu imposé, dans une perspective d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences sexuelles des hommes contre les femmes.

« Dire que les femmes ont le droit de se vendre, c'est masquer le fait que les hommes ont le droit de les acheter. »

Françoise Héritier

Les abolitionnistes remettent en cause le « droit sexuel masculin » qui autorise des hommes à extorquer à des personnes, majoritairement des femmes et des jeunes filles, un consentement factice contre paiement. Leur combat est politique ; il vise à libérer la sexualité de la loi du marché comme de la violence. En 50 ans, une révolution a eu lieu.

En 1999, la Suède a été pionnière en adoptant une loi qui dépenalise les personnes prostituées et verbalise les « clients » qui sont même aujourd'hui passibles d'une peine de prison d'un an. En 25 ans, huit autres pays ont adopté l'abolitionnisme (voir frise), le Norvège, la Finlande, l'Islande, le Canada, l'Irlande du Nord (au sein du Royaume-Uni), la France, la République d'Irlande et Israël.

En France, la loi du 13 avril 2016 consacre un changement de regard et un renversement de la pensée.

L'APPORT MAJEUR DU FÉMINISME

C'est l'analyse féministe qui a permis d'établir le caractère structurel de la violence prostitutionnelle – physique, sexuelle, psychologique, économique – et de l'intégrer au continuum des violences, viol, harcèlement sexuel, violence conjugale...

En France, la prostitution a été reconnue comme violence faite aux femmes en 2010.

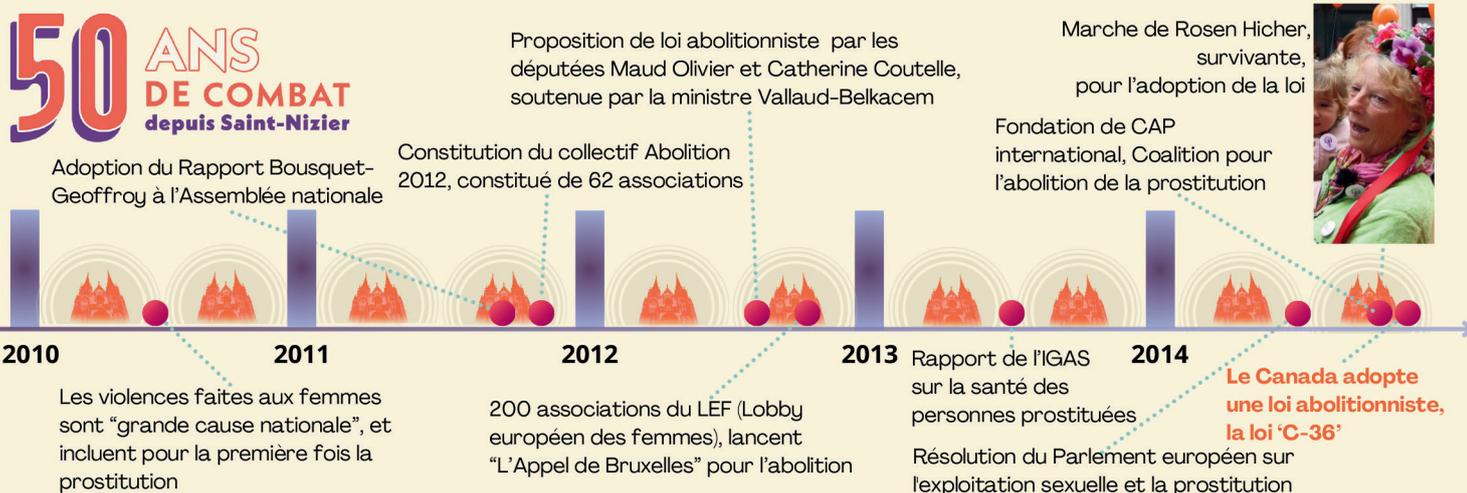
Le catalyseur du féminisme permet à la parole des femmes de gagner « en puissance, en précision, en clarté » comme le disait Kate Millett^[5]. Une grille de lecture qui permet, au-delà des parcours individuels, de décrypter des systèmes. « Grâce à l'apport féministe, je pouvais enfin analyser, faire des liens et sortir de la culpabilité. » dit Daria, survivante. Alexine, également survivante attribue au féminisme la possibilité qui s'est ouverte pour elle de comprendre que ce qu'elle vivait dans la prostitution n'était pas normal et de s'autoriser à l'exprimer.

De grandes féministes ont défendu inlassablement les positions abolitionnistes : L'avocate Gisèle Halimi a .../...



[5] La prostitution, Quatuor pour voix féminines.

50 ANS DE COMBAT depuis Saint-Nizier



inclus la pénalisation des proxénètes dans son projet de Clause de l'Européenne la plus favorisée. Quant à l'anthropologue Françoise Héritier qui appelait à une « révolution copernicienne du système qui régit partout le rapport des sexes », elle affirmait que « le paiement fait partie de la ruse de la domination ».

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES « CLIENTS »

C'est dans les années 2000 que s'est imposé peu à peu le mot qui a permis de sortir de l'occultation les hommes qui paient pour des rapports sexuels : les « proxénètes ». Leur rendre leur rôle central d'agresseur dans l'existence du système a permis un renversement de la perspective : au lieu de montrer du doigt la prostituée comme l'ont fait les sociétés depuis des siècles, il a mis en avant l'usage par les hommes, dans un système contrôlé par eux, du corps d'autrui, en majorité des femmes, pour leurs intérêts sexuel et de pouvoir.

La première grande enquête sur ces hommes, menée par le Suédois Sven Axel Mansson, dans les années 1980, montrait le recours à la prostitution comme une démonstration de pouvoir, la femme y étant chosifiée et déshumanisée comme « outil à confirmer la virilité ». Un monde « où l'ordre ancien est restitué ».

L'enquête française du Mouvement du Nid avec l'Ifar, en 2004, a également montré que le comportement du proxénète s'inscrit dans des normes sociales sur la masculinité et la domination sexuelle des femmes qui ne sont plus acceptables. Le mouvement #MeToo a depuis achevé de les condamner...

LA VOIX DES SURVIVANTES

L'avènement de la parole des premières concernées a marqué un tournant majeur. Si elles ont choisi ce terme fort, de survivante, c'est parce que la banalisation du



« travail du sexe » occulte la mort, par meurtre, overdose ou suicide de tant de leurs sœurs disparues ; et parce que celles qui en sortent vivantes sont marquées par des conséquences durables sur leur santé, physique et mentale.

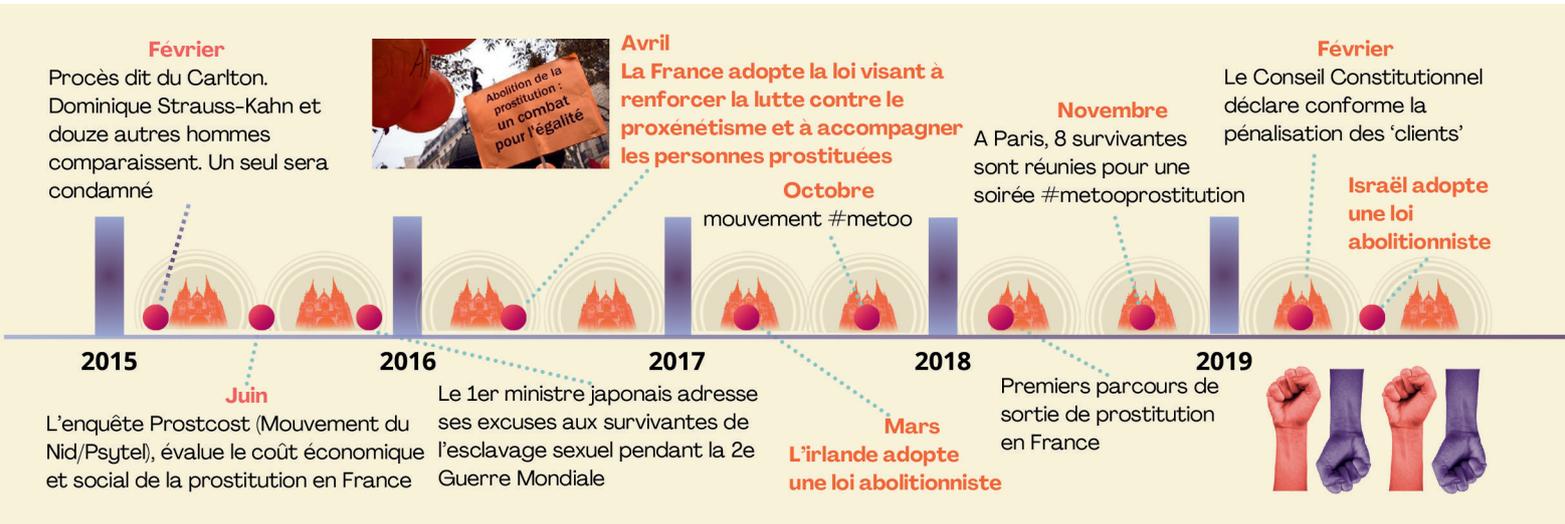
Partout dans le monde, elles énoncent désormais à haute voix, et à visage découvert, les violences qu'elles ont subies de la part des proxénètes mais aussi des « clients » proxénètes : humiliations, agressions, déshumanisation. La force de leur vécu, alliée à l'analyse politique, est essentielle dans le plaidoyer politique et législatif malgré les attaques des pro « travail du sexe » qui tentent d'étouffer leur parole à coups de menaces, de violences physiques et d'intimidations.

Des survivantes comme l'Irlandaise Rachel Moran, figure du mouvement *Turn off the red light*, font de la prostitution un élément majeur du mouvement #MeToo.

UN IMPORTANT CONSENSUS

• Du monde politique et syndical

La proposition de loi portée, en 2013, par le groupe socialiste avec le soutien du gouvernement a rassemblé bien



au-delà de la majorité gouvernementale : aux côtés du PS, qui a adopté une position abolitionniste incluant l'inversion de la charge pénale dès 2010, se sont rangés le Parti Communiste historiquement le premier parti officiellement abolitionniste, et le centre-droit. L'UMP n'a jamais pris position en faveur de l'abolitionnisme mais plusieurs de ses parlementaires ont joué un rôle majeur dans l'adoption de la loi.

D'importants syndicats, la CGT, en tête, se sont engagés en faveur de la loi.

• **De la société civile**

De multiples tribunes en faveur de la loi ont été publiées dans la presse – anciennes ministres des droits des femmes, maires, médecins (dont Axel Kahn, Christophe André, Muriel Salmona, Manu Piet, etc) magistrat-es, parlementaires, syndicats et mouvements de jeunesse, survivantes. Selon un sondage Ipsos (2019), 78 % des Français-es se déclaraient pour la loi (81 % des femmes estimant que la prostitution est une violence... contre 66 % des hommes).

DES PROGRÈS À L'INTERNATIONAL

Au-delà de la confirmation, au plan national, de la loi de 2016 (en 2019, le Conseil Constitutionnel déclare conformes ses articles relatifs à l'interdiction d'achat d'actes sexuels), les instances internationales se montrent de plus en plus favorables au « modèle franco-nordique ».

• La Résolution du Parlement européen en septembre 2023, portée par l'eurodéputée allemande Maria Noichl, affirme que la prostitution n'est pas un travail mais un système de violences fondé sur les discriminations, demande la criminalisation de toutes les formes de proxénétisme et la pénalisation des « clients ».

• Pas de « sex work » pour le Conseil des Droits de l'Homme de l'Onu. En 2024, le rapport de Reem Amsalem, rapporteuse sur la violence contre les femmes et les filles



(PS 221). dénonce une forme globale de violence masculine, les préjudices subis et les atteintes aux droits fondamentaux et insiste sur la dimension du racisme.

• Avis CEDH + Grande Chambre 2024

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a rejeté en 2024, à l'unanimité, la requête de 261 « travailleur-ses du sexe » accusant la loi de 2016 de mettre en péril leur intégrité physique et psychique et de menacer leur vie privée. La Chambre Haute de la CEDH a confirmé cette décision.

L'abolitionnisme gagne du terrain. À Munich, Bruxelles, Mexico, Riga, Delhi, Beyrouth, New York, Séoul, des voix de plus en plus nombreuses militent pour l'adoption de lois abolitionnistes.

Le modèle abolitionniste garantit aujourd'hui la meilleure protection pour les personnes prostituées. La loi française leur apporte un soutien (parcours de sortie, mesures de protection), elle s'attaque aux proxénètes comme aux « clients » prostitueurs, elle prévoit des actions de prévention et de sensibilisation du jeune public. Ce qui empêche les personnes prostituées d'accéder à leurs droits, ce n'est pas la loi : c'est son manque d'application. .../...

50 ANS DE COMBAT
depuis Saint-Nizier



TRAVAIL DU SEXE, UNE OFFENSIVE INTERNATIONALE

La stratégie de normalisation du « travail du sexe » a su allier puissance du capitalisme et persistance du patriarcat. Dans une Europe ultra libérale qui n’entend pas passer à côté des milliards d’euros liés à l’exploitation sexuelle des femmes, les Pays-Bas ouvrent le bal dans les années 1980. Un processus appuyé sur un lobbying bien financé et une propagande tous azimuts.

C’est aux Verts hollandais, qui ouvrent les portes du Parlement Européen au Comité International pour les Droits des Prostituées (ICPR, fondé en 1985), qu’on doit l’impulsion. Dans les années 1980/1990, la lutte contre le sida et les expériences de santé communautaire poursuivent la normalisation de la terminologie du « travail du sexe » en lien avec l’option de la « réduction des risques ». En 1998, un rapport du Bureau International du Travail (BIT) va jusqu’à présenter la prostitution comme une « *industrie contribuant à l’emploi, au revenu national et à la croissance économique* », et invite les États à en « élargir le filet fiscal^[6] ». De là, le « sex work » s’impose progressivement à l’Onu, dans les institutions européennes et internationales, les ONG de défense des droits de l’homme, les médias, l’université, etc.

Les Pays-Bas adoptent en 2000 une loi accordant à la prostitution dite « libre » le statut de travail reconnu, ce qui ouvre à l’État la possibilité d’en percevoir les taxes substantielles tout en contrôlant les migrations des étrangères, considérées globalement comme victimes de prostitution « forcée ». Les proxénètes y trouvent une promotion inespérée en accédant au statut d’entrepreneurs ou de « managers du sexe ».



LES FEMMES DE ST-NIZIER, « TRAVAILLEUSES DU SEXE ? »

Parler d’elles comme de « travailleuses du sexe », ce qui est le cas de la plupart des évocations médiatiques de la révolte de 1975, relève d’un anachronisme particulièrement mal venu. Toutes mettaient en avant leur statut de « femmes » et de « mères ». Ce sont les « pro travail du sexe » qui ont plus tard récupéré l’occupation des églises et consacré le 2 juin « Journée internationale pour les droits des travailleur·euses du sexe », organisée par l’association STRASS, auto-proclamée « Syndicat du travail sexuel ».

L’Allemagne opère le même choix « pragmatique » en 2002 avec la loi *Prost G*. « Happy hours », chaînes low cost, le client des bordels devient roi et le sexe des femmes voué à la logique impitoyable du capitalisme. Le pouvoir des proxénètes s’implante solidement comme le prouve l’incroyable « charte d’hygiène » publiée en Suisse en plein Covid par des tenanciers qui obtiennent la réouverture des bordels au mépris de la santé des femmes^[7]. Autre signe qui ne trompe pas, l’aveu du proxénète belge Dodo la saumure qui en 2022 se réjouit publiquement à l’annonce

[6] The sex sector, The economic and social bases of prostitution in Southeast Asia, Lin Lean Lim, ILO, Genève.

[7] Suisse, la victoire du lobby proxénète, 5/06/2020. <https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/actus/suisse-rouvrir-les-bordels-a-tout-prix/>.

2025

29 avril

Publication du rapport FACT-S détails à suivre dans le prochain numéro



2 Juin

50 ans de Saint-Nizier : Action des personnes accompagnées et survivantes à Lyon et expositions à Lyon et Toulouse



13 mai

Sortie de la saison 2 du podcast La Vie en Rouge



50 ANS DE COMBAT depuis Saint-Nizier

de la dépenalisation de la prostitution, et donc du proxénétisme, en Belgique^[8]. « #Metoo ? Les droits des femmes, je suis contre », ajoute-t-il pour que ce soit bien clair.

DÉPÔT DE BILAN

Dès 2013, l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* dresse un bilan alarmant en décrivant un pays devenu le « bordel de l'Europe », où les migrantes restent victimes de la traite pendant que les vrais gagnants sont les proxénètes et les trafiquants^[9]. Le chiffre d'affaires lié au « travail du sexe » explose. Les Pays-Bas font de leur côté un constat d'échec avec l'infiltration des trafiquants dans le secteur légal. Le maire d'Amsterdam parle « d'erreur nationale ».

Explosion des méga bordels, escalade des pratiques pour complaire aux « clients » toujours plus exigeants ; l'Allemagne se voit obligée de réviser sa loi en 2017 pour espérer imposer le préservatif, interdire les gang bangs et organiser des entretiens préalables avec les apprenties prostituées pour les prévenir des dangers et s'assurer (?) qu'elles sont indépendantes... Un aveu en creux de la main-mise des proxénètes et des violences que subissent les femmes.

Quant aux promesses de la loi de 2002 qui allait donner des droits aux premières concernées, c'est un échec retentissant. Fin 2022, sur le chiffre estimé de 250 000 prostituées, seules un peu plus de 28 000 se seraient enregistrées auprès des autorités et 50 seulement d'entre elles disposaient d'un contrat de travail officiel, selon l'association Solwodi.

Quant au fameux contrat de travail prévu par la loi belge en 2024, son caractère absurde apparaît dans la liste des dérogations dont il s'accompagne : droit de refuser un client, de stopper un rapport sexuel à tout moment... situations qui ne feront que mettre en danger celles qui oseront s'y risquer.

DES MÉTHODES DE LOBBYING ÉPROUVÉES

Pour développer les faramineux profits dégagés par la « marchandise sexuelle féminine » et influencer sur les législations nationales et internationales, les méthodes sont affûtées ; et les financements, souvent opaques. L'industrie du sexe a compris qu'il fallait afficher un souci des personnes prostituées, proxénètes et trafiquants créant, si besoin, des associations de défense des droits des prostituées, couverture idéale pour faire avancer leurs intérêts.

Les agences onusiennes et les organisations internationales de droits humains sont la cible des lobbys. Se présentant comme « travailleur du sexe », Douglas Fox, en réalité fondateur et cogérant de l'une des plus



MÉDIAS : L'ÉTERNELLE COMPLAISANCE

L'industrie du sexe a su imposer, grâce au concours des médias et du monde intellectuel et artistique, le personnage si sexy de l'escorte en limousine. Séverine (*Belle de Jour*), Léa (*Jeune et Jolie*), Vivian (*Pretty Woman*), Zahia (*Une fille facile*)... Sur fond de décor glamour, une kyrielle de femmes émancipées présentées comme des icônes du féminisme sont un pur reflet des fantasmes machistes. Dans le même élan, les médias relaient pour la plupart les défenseurs du « travail du sexe » comme porteurs de progressisme... Pendant ce temps, les « clients » prostitueurs restent invisibles. La question de la prostitution des mineures, par exemple, est axée sur le parcours des jeunes filles mais « oubliée » quasi systématiquement leurs agresseurs.

grandes agences d'escorte d'Angleterre, est parvenu, au nom des droits des « travailleur-ses », à enrôler Amnesty International dans sa croisade pour la légalisation du proxénétisme^[10].

L'entrisme de tels activistes a permis l'adoption de résolutions prônant la décriminalisation totale de la prostitution, c'est-à-dire celle des exploiters, prostitueurs et proxénètes.

La terminologie a fait le reste : travail, escorting, sexualités récréatives, et même « sexualité intergénérationnelle rétribuée » pour désigner, à l'université, l'exploitation sexuelle de jeunes femmes par de vieux barbons argentés... Comme l'industrie du tabac avec son cowboy rebelle, l'objectif est de convaincre qu'exercer la prostitution relève de la liberté individuelle, voire du plaisir ou du bien-être. Les mots sont la première arme de conquête pour gagner l'acceptabilité sociale et les profits qui vont avec.

Occultant les conditions économiques et sociales, liberté et plaisir sont ainsi devenus les paravents d'une industrie qui n'est qu'un lieu d'esclavagisme et un danger mortel pour les femmes et les filles.

En 1994, le plan d'action des Nations Unies pour l'élimination des pratiques traditionnelles dommageables qui affectent la santé des femmes et des enfants, condamnait la prostitution et la traite qui en est inséparable comme une « violation des droits humains » aux « sérieuses conséquences négatives pour le développement économique et social des femmes et de la société ». Une vingtaine d'années a donc suffi pour faire d'une entreprise destructrice un job parmi d'autres. Depuis, on doit se battre perpétuellement contre les offensives visant la libéralisation du proxénétisme. ○

[8] *La Voix du Nord*, 17/10/2022.

[9] <https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/dossiers/allemande-la-loi-prost-g-ou/>.

[10] <https://www.feministcurrent.com/2015/08/17/how-to-manufacture-consent-in-the-sex-trade-debate/>.